

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION JEUNES

Réunion du mardi 21 mars 2023

Présidence : M. Jean-Michel Rech

Présents : MM. Mebarek Guerroumi – Patrick Ruiz

Excusés : M. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro

Le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPES DE L'HÉRAULT

Le tirage au sort des demi-finales de Coupes de l'Hérault U15, U17 et U19 du week-end du 23 avril 2023 aura lieu le **lundi 3 avril 2023 à 18h30** dans l'atrium de la Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier, suivi d'un apéritif dinatoire.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister (2 personnes par club maximum).

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U17 D3

⚽ Poule B

CORNEILHAN LIGNAN 1/THONGUE ET LIBRON FC 1

Du 26 mars 2023

Est inversée

(Accord des clubs)

U15 TERRITOIRE

ST JEAN VEDAS 1/AS MEDITERRANEE 34 1

Du 13 mai 2023

Est avancée au 22 avril 2023, journée de rattrapage au calendrier général

(Complexe indisponible du 11 au 14 mai 2023)

En cas de match non joué le 22 avril 2023, la rencontre sera reportée d'office au week-end du 30 avril 2023.

U14 TERRITOIRE

⚽ Poule A

ST CLEMENT MONT 12/MAUGUIO CARNON US 1

Du 1^{er} avril 2023

Est inversée et programmée au 2 avril 2023

(Accord des clubs)

ABSENCE DE NUMÉRO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

JACOU CLAPIERS FA 2

55238.1 – U17 D3 (A) du 12 mars 2023

Amende : 10 € (arbitre central et arbitre assistant)

PRADES LEZ FC 1

55238.1 – U17 D3 (A) du 12 mars 2023

Amende : 5 € (arbitre assistant)

FEUILLES DE MATCHS ADRESSÉES HORS DÉLAIS

Vu les feuilles de matchs,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délais :

JACOU CLAPIERS FA 2

55238.1 – U17 D3 (A) du 12 mars 2023

Amende : 1^{er} HD* : 1 €

(Cachet de la Poste du 17 mars 2023)

FABREGUES AS 1

55782.1 – U15 D1 (A) du 11 mars 2023

Amende : 1^{er} HD* : 1 €

(Cachet de la Poste du 15 mars 2023)

HD* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 28 mars 2023 à 17h30.

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire,
Patrick Ruiz